

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 05/09/2025 - 127839 - 2013 B 18515 - 797 586 443 - A.Z.M.

09 SEP. 2025

Sous le N° 127839



SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE : A.Z.M.
CAPITAL : 16 000 EUROS
SIERGE SOCIAL : 22 AVENUE D'AMSTERDAM – 75009 PARIS
R.C.S. PARIS : 797 586 443

- PROCES - VERBAL -

De la délibération des associés

du 30 juin 2025

.....

L'an deux mille vingt-cinq, le trente Juin, à seize heures trente, au Siège Social, les associés se sont réunis sur convocation de la Gérance, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la Gérance, sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et sur les opérations ou conventions visées par l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966,
- Approbation du rapport de gestion, des comptes annuels, de l'inventaire, du compte de résultat et de son annexe, du bilan, de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation des résultats,
- Quitus à la Gérance,
- Approbation des opérations ou conventions visées par l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966,
- Questions diverses.

Sont présents :

- Monsieur ALPARSLAN Aziz,	propriétaire de 100 parts
- Monsieur ALPARSLAN Mustafa,	propriétaire de 60 parts
- Monsieur ALPARSLAN Azizcan,	propriétaire de 40 parts

total 200 parts sociales



L'Assemblée réunit trois associés sur trois, possédant deux cents parts sur les deux cents parts composant le capital social et réunit ainsi le quorum exigé par la Loi.

Monsieur ALPARSLAN Aziz, gérant-associé, préside l'Assemblée, conformément à la Loi.

Il fait observer que la présente Assemblée a été convoquée quinze jours, au moins à l'avance, par lettre adressée au dernier domicile connu de chaque associé, indiquant l'ordre du jour ci-dessus reproduit.

A la lettre de convocation étaient joints le rapport de gestion sur les comptes annuels de l'exercice, le rapport spécial de la Gérance, et le texte des résolutions proposées.

Ces mêmes documents, avec en outre, le compte de résultat et son annexe, le bilan et l'inventaire au 31 décembre 2024 sont déposés sur le bureau de l'Assemblée.

Monsieur le Président fait encore observer que pendant le même délai de quinze jours précédant la présente Assemblée, le compte de résultat, le bilan et ses annexes ainsi que l'inventaire ont été tenus, au Siège Social, à la disposition des associés.

Le gérant, après avoir précisé que son associé n'a pas usé de la faculté de poser, par écrit, des questions, donne lecture de ses rapports qui demeureront annexés au procès-verbal de la présente Assemblée.

Cette lecture terminée, personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement lues et mises aux voix :

- PREMIERE RESOLUTION -

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice :

1°) approuve le rapport de gestion, les comptes annuels, le compte de résultat et son annexe, le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui sont présentés et avec toutes les opérations qu'ils traduisent, desquels il résulte :

- un bénéfice de 215 972.50 euros.

2°) et donne, en conséquence, quitus à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



- DEUXIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 215 972.50 euros de façon suivante :

- au compte "AUTRES RESERVES", une somme de : 215 972.50 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- TROISIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Gérance, statuant en application des dispositions de l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966, constate qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et dont compte-rendu lui a été fourni par la Gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-huit heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.



SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE : A.Z.M.
CAPITAL : 16 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 22 AVENUE D'AMSTERDAM – 75009 PARIS
R.C.S. PARIS : 797 586 443

...

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

A l'assemblée générale annuelle

du 30 juin 2025

..

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice, soumis à votre approbation (bilan, compte de résultat et annexe).

Pour votre information, nous vous avons adressé, avec le présent rapport, les documents prescrits par la Loi, à savoir :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe), ainsi que tous les documents et renseignements s'y rapportant ;
- Le texte des résolutions que nous proposons à votre vote.

L'inventaire a été mis à votre disposition au Siège Social dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales.

Les comptes annuels que nous vous soumettons ont été établis conformément à la Loi comptable du 30 avril 1983, et du décret N° 83-1020 du 29 novembre 1983.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN



**I - COMPTE - RENDU DE LA GERANCE, AINSI QUE DE L' ACTIVITE DE LA SOCIETE
LORS DE L' EXERCICE ECOULE**

Notre chiffre d'affaires hors-taxes s'est élevé à 2 081 488.05 euros et nos autres produits de gestion courante à 3.44 euros.

Ces montants forment le total des produits d'exploitation qui s'élève à :

2 081 491.49 euros

Après imputation des charges d'exploitation, qui se ventilent comme suit :

- Achats de marchandises	€.	760 610.13
- Variation de stock " marchandises "	€.	(1 030.00)
- Achats de matières premières et autres approvisionnements	€.	27 980.96
- Variation de stocks matières premières et autres approvisionnements	€	2 320.00
- Autres charges externes	€.	352 802.09
- Impôts et taxes	€.	15 953.11
- Rémunérations du personnel	€.	429 955.36
- Charges sociales	€.	104 841.29
- Dotations aux amortissements	€.	70 363.05
- Dotations aux provisions	€.	23 040.00
- Autres charges	€.	315.50

dont le total est le suivant : € 1 787 151.49

Le résultat d'exploitation se traduit par :

- Un bénéfice de : 294 340.00 euros

Après imputation :

- Des charges financières	€.	3 072.29
- Des produits exceptionnels	€.	3 184.70
- Des charges exceptionnelles	€.	4 577.91
- De l'impôt sur les bénéfices	€.	73 902.00

Le résultat se traduit par :

- Un bénéfice de : 215 972.50 euros

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN



II - COMMENTAIRES

1 – Sur l'exercice écoulé :

Nos ventes semblent s'être stabilisées cette année : 2 101 624 euros en 2023 et 2 081 278 euros en 2024.

Le rythme est toujours aussi soutenu et la fréquentation aussi importante. La seule surprise est venue de l'effet « Jeux olympiques » attendu et qui n'a pas eu lieu : cela nous a même finalement desservi avec une petite baisse des recettes durant l'été, due vraisemblablement aux difficultés de circulation pour tous et aux interdictions ponctuelles. Cela explique la petite baisse moyenne globale de 0.96 % de nos recettes.

Les comptes sont équilibrés et permettent un équilibre très positif, avec un nouveau bénéfice de plus de 200 000 euros, qui vient renforcer les comptes de notre entreprise.

2 - Sur l'évolution prévisible :

Les équipes sont professionnelles, proactives et efficaces. La clientèle est satisfaite et les retours toujours aussi positifs. Nous n'avons donc rien de particulier à signaler : pas de changement de cap envisagé, pas de modification de nos méthodes de travail.

3 - Sur les événements survenus depuis la clôture de l'exercice :

- *Néant*

4 - Sur l'activité en matière de recherche et de développement :

- *Néant*



FRAIS GENERAUX

Vous avez pu constater qu'aucune réintégration de frais généraux visés aux articles 223 Quater et Quinquies (articles 39-4 et 39-5) du Code Général des Impôts n'a été effectuée pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice.

DIVIDENDE

Nous vous signalons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours de l'exercice.

PRISE DE PARTICIPATION

Nous n'avons à vous signaler aucune prise de participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française, ni aucune acquisition de plus de la moitié du capital social d'une telle société au cours de l'exercice écoulé.

Compte tenu de nos explications et des documents qui vous sont présentés, nous vous demandons de bien vouloir approuver les décisions de votre gérant, les comptes et les résolutions qui vous sont proposés, donner quitus à la gérance, et lui fournir, grâce à votre collaboration, les moyens de continuer son action, et ce dans l'intérêt de la Société.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN



SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE : A.Z.M.
CAPITAL : 16 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 22 AVENUE D'AMSTERDAM – 75009 PARIS
R.C.S. PARIS : 797 586 443

- RAPPORT SPECIAL -

Sur les opérations visées par l'article 50

de la Loi du 24 juillet 1966

14

En application des dispositions de l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance qu'aucune opération ou convention n'est intervenue ou n'a été exécutée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, entre votre Société et ses associés.

Nous portons à votre connaissance la rémunération servie, au cours de l'exercice, aux associés ayant le statut de salarié, à savoir :

- Monsieur ALPARSLAN Aziz,
une rémunération de : € 82 268

Nous vous demandons de bien vouloir donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

LA GERANCE

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN



SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE : A.Z.M.
CAPITAL : 16 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 22 AVENUE D'AMSTERDAM – 75009 PARIS
R.C.S. PARIS : 797 586 443

- TEXTE DES RESOLUTIONS -

Soumises à l'assemblée générale annuelle

du 30 juin 2025

::

- PREMIERE RESOLUTION -

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice :

1°) approuve le rapport de gestion, l'inventaire, les comptes annuels ; à savoir le compte de résultat et son annexe, le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui sont présentés et avec toutes les opérations qu'ils traduisent, desquels il résulte un bénéfice de 215 972.50 euros.

2°) et donne, en conséquence, quitus à la Gérance pour sa gestion au cours de l'exercice.

- DEUXIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Gérance, décide d'affecter le bénéfice, soit 215 972.50 euros de façon suivante :

- au compte "AUTRES RESERVES", une somme de : 215 972.50 euros

- TROISIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial, statuant en application des dispositions de l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966, constate qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.



N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

7 9 7 5 8 6 4 4 3 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A.Z.M

ADRESSE (voie)

22 RUE D'AMSTERDAM

CODE POSTAL

75009

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copied Quatre

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

Désignation de l'entreprise : <u>Société A.Z.M</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>22 RUE D'AMSTERDAM</u>		75009 PARIS	
Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>7 9 7 5 8 6 4 4 3 0 0 0 1 3</u>			Néant ☐ *
		Exercice N clos le <u>31/12/2024</u>	
		N-1 <u>31/12/2023</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I) AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC
	Frais de développement * CX		CQ
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG
	Fonds commercial (1) AH	1 032 773	AI
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM
	Terrains AN		AO
	Constructions AP	273 679	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	237 014	AS
	Autres immobilisations corporelles AT	334 617	AU
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT
	Autres participations CU		CV
	Créances rattachées à des participations BB		BC
	Autres titres immobilisés BD		BE
	Prêts BF		BG
	Autres immobilisations financières* BH	65 771	BI
	TOTAL (II) BJ	1 943 852	BK
	Matières premières, approvisionnements BL	6 420	BM
	En cours de production de biens BN		BO
	En cours de production de services BP		BQ
ACTIF CIRCULANT	Produits intermédiaires et finis BR		BS
	Marchandises BT	10 110	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	450	BW
	Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY
	Autres créances (3) BZ	25 283	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE
	Disponibilités CF	249 773	CG
	Charges constatées d'avance (3)* CH	1 198	CI
	TOTAL (III) CJ	293 234	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Ecart de conversion actif* (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	2 237 086	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.6...000.....)	DA	16 000	16 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 600	1 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	969 358	739 529
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	215 973	229 829
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 202 931	986 958
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	23 040	
	TOTAL (III)	DR	23 040	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	187 222	308 368
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	61 399	43 408
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	113 771	161 807
	Dettes fiscales et sociales	DY	111 005	258 104
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	10 000	10 000
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	483 396	781 686
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 709 367	1 768 644
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	395 565	781 686
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN



Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M.		Exercice N						Néant ☐	*
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		Exercice (N-1)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 081 278	FB		FC	2 081 278	2 101 624	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF			
		FG	210	FH		FI	210		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 081 488	FK		FL	2 081 488	2 101 624	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		33 808	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	8	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 081 491	2 135 440	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	760 610	699 145	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(1 030)	1 760	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	27 981	51 271	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	2 320	(6 270)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	352 802	272 240	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	15 953	14 289	
	Salaires et traitements*					FY	429 955	564 208	
	Charges sociales (10)					FZ	104 841	155 802	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immo. - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	70 363	75 764	
						GB			
						GC			
						GD	23 040		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GE	316	840	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GF	1 787 151	1 829 049	
	Autres charges (12)					GG	294 340	306 391	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)								
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GH			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GI			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GJ			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN			
	Différences positives de change					GO			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP			
	Total des produits financiers (V)								
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 072	4 620	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						3 072	4 620	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	(3 072)	(4 620)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	291 268	301 770	

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant: AZIZ ALPARSLAN



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Ceped Ouaké

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									IIA	3 185			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									IIB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	3 185			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	4 578		899	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HIG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	4 578		899	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(1 393)		(899)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)									IJJ					
Impôts sur les bénéfices * (X)									HK	73 902		71 042		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 084 676		2 135 440	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 868 704		1 905 611	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	215 973		229 829	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG				
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP	64 330			
			- Crédit bail immobilier							HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IHH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								IHX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1			33 808	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)						(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	275		300	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives		A6			obligatoires	A9				
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A8			dont cotisations Madelin	A7				
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)								Exercice N					
									Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels			
Cf état annexe									4 578		3 185			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N					
									Charges antérieures		Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

En Euros



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

REVENUS

Copie Quatre

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

31/12/2024

[illegible]

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant: Aziz ALPARSLAN En Euros.

[Signature]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M										N°ant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
INCORP.					CZ	1	D8	Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		D9	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2	3			
	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				KD	1 032 773	KE				KF	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II											
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	273 679	KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	225 166	KT		KU	11 848
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	160 195	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	15 257	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	157 643	LC		LD	1 523	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	831 939	LO		LP		13 371	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	63 359	1U		1V	2 412			
TOTAL IV				1Q	63 359	1R		1S	2 412			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	1 928 070	0H		0J		15 783		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2				4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CO		DO		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	1 032 773	IX	1 032 773		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH	273 679	MI	273 679		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	237 014	ML	237 014		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers	IU		MM		MN	160 195	MO	160 195		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	15 257	MR	15 257		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	159 166	MU	159 166		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG		NH	845 309	NI	845 309		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW			
	Autres participations		IO		OX		OY		OZ			
	Autres titres immobilisés		1I		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		1J		2E		2F	65 771	2G	65 771		
	TOTAL IV		1K		NJ		NK	65 771	2H	65 771		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		1L		OK		OL	1 943 852	OM	1 943 852			

[Signature]

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.MNéant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE		PF	PG	PH
TOTAL I	RK		RM	RN	RO
Terrains	PI		PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	169 769	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II	QU	457 356	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	QN	457 356	QP	QQ	QR

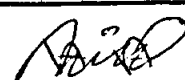
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilitisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général sans versement (NP + NQ + NR)	NW			Total général sans versement (NS + NT + NU)	NY		Total général sans versement (NW - NY)
						NZ	

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant: AZIZ ALPARSLAN



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Qualis

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	ID	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	IG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	IM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	O6	O7	O8
					O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

En Europe



ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise :

Société A.Z.M

31/12/2024

[illegible]

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant: Aziz ALPARSLAN

RED

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	65 771	UV	(0)	UW	65 771				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 233		1 233						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	19 100		19 100					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	4 950		4 950						
	Charges constatées d'avance	VS	1 198		1 198						
	TOTAUX		VT	92 251	VU	26 480	VV	65 771			
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH	187 222		99 390		87 832				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	113 771		113 771						
Personnel et comptes rattachés		8C	63 110		63 110						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	29 406		29 406						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 840		2 840						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	14 375		14 375						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 274		1 274						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	10 000		10 000						
Groupe et associés (2)		VI	61 399		61 399						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	483 397	VZ	395 565		87 832				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	121 146	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M		Néant ☐		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4											
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés											WA		215 973	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	22 011	WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG	107	XE		22 118		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW		614		
	Amendes et pénalités			WJ	614	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												Y7	73 902	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)								J8		
			- imposées au taux de 0 %								ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme								WN				
			- Plus-values soumises au régime des fusions								WO				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)														XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé			DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)			SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW			
								Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage														Y3	
												TOTAL I	WR	312 607	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *														WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)														WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV			
				- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)								WH			
				- imposées aux taux de 19 %								WP			
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW			
				- imputées sur les déficits antérieurs								XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*														WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations								2A		XA		
Produit net des actions et parts d'intérêts :													ZX		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)														ZY	
Mesures d'incitation à l'abatement sur le bénéfice et exonérations	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.													XD	
	Majoration d'amortissement *													XF	
	France Ruralités Revitalisation(FRR)(44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 sexes	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5							
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA							
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC								
			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC								
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)														XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)			X9		Crédance dérogée par le report en arrière du déficit			ZI		YG		
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage														Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL												TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			bénéfice (I moins II)			XI	312 607	déficit (II moins I)			XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL					XL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*															
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	312 607				XO				

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : AZIZ EL KARSLAN

CVRAD

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.MNéant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice

ZT

34 006

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant: Aziz ALPARSLAN



11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>Société A.Z.M</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	229 829		- Autres réserves	ZD	229 829						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	229 829		Report à nouveau	ZG							
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	229 829						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	143 900	)	YQ	91 928							
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		)	XQ	146 874	141 971						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	28 470	39 364						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV		779						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	177 458	90 127						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	352 802	272 240						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	7 591	5 969						
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS		)	9Z	8 362	8 320						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	15 953	14 289						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				YY	211 942	213 895						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	79 205	74 082						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2024)*				OB	343 260							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%						
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)		Si oui cocher 1 Sinon 0						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JII		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN



Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN



Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

Plus-values réalisées
au cours de
l'exercice

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

TOTAL

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.MNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8% ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant: Aziz ALPARSLAN



EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>Société A.Z.M</u>		Néant ☒				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



16

Désignation de l'entreprise : Société A.Z.M		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	17
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	2 081 488
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	2 081 488
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	3 185
TOTAL 2		OM	3 188
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	847 413
Variation négative des stocks		OQ	1 290
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	85 752
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	316
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	934 771
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	1 149 905
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 149 905
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	2 081 488
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	17
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/01/2024
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant: Aziz ALPARSLAN



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

7 9 7 5 8 6 4 4 3 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A.Z.M

ADRESSE (voie)

22 RUE D'AMSTERDAM

CODE POSTAL

75009

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

200

Total des lignes P1 + P2

P5

Total des lignes P3 + P4

P6

200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

ALPARSLAN

Prénom(s)

AZIZ

Nom d'usage

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

100

Naissance :

Date

110173

N° Département

99

Commune

PAZARCIK

Pays

TR

Adresse :

N°

72

Voie

RUE DE L'AVENIR

Code postal

93130

Commune

NOISY LE SEC

Pays

FR

Titre (2)

M

Nom de famille

ALPARSLAN

Prénom(s)

DAVID

Nom d'usage

% de détention

30.00

Nb de parts ou actions

60

Naissance :

Date

150775

N° Département

99

Commune

PAZARCIK

Pays

TR

Adresse :

N°

12

Voie

RUE DE NOYON

Code postal

93150

Commune

LE BLANC MESNIL

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

7 9 7 5 8 6 4 4 3 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A.Z.M

ADRESSE (voie)

22 RUE D'AMSTERDAM

CODE POSTAL

75009

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

200

Total des lignes P1 + P2

P5

Total des lignes P3 + P4

P6

200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

ALPARSLAN

Prénom(s)

AZIZCAN

Nom d'usage

% de détention

20.00

Nb de parts ou actions

40

Naissance :

Date

311091

N° Département

75

Commune

PARIS

Pays

FR

Adresse :

N°

52

Voie

AV. DES MARRONNIERS

Code postal

93290

Commune

TREMBLAY EN FRANCE

Pays

FR

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant : Aziz ALPARSLAN

IDENTIFICATION		SOCIÉTÉ A.Z.M.	
FORME JURIDIQUE		S.A.R.L.	
CAPITAL		16000 €	
SIEGE SOCIAL		22 RUE D'AMSTERDAM 75009 PARIS	
RCS	SIRET	797586443	00013
ACTIVITE		RESTAURATION	

A N N E X E

au bilan, avant répartition de l'exercice clos le :

31 DECEMBRE 2024

dont le total est de :

1 709 367.17 €,

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires s'élève à :

2 081 488.05 €

et dégageant un bénéfice de :

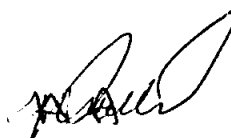
215 972.50 €

l'exercice, d'une durée de **12 mois** recouvre la période allant du :

1^{er} JANVIER 2024 au : 31 DECEMBRE 2024

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels

Ces comptes ont été établis le 27/04/2025 par la gérance.



SOMMAIRE



- Règles et méthodes comptables
- Tableau des méthodes comptables appliquées

Informations complémentaires :

- Evaluation des investissements
- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Complément au bilan
 - charges à payer
 - charges constatées d'avance
 - provision pour charges d'exploitation
 - transfert de charges
 - amortissement excédentaire
- Opération de Crédit Bail
 - CIC LEASING
- Emprunts auprès des établissements de crédit :
 - > Emprunts :
 - > emprunt CIC (220 000 € à l'origine)
 - > emprunt CIC (PGE) (100 000 € à l'origine)
 - > emprunt C.E. (15 241 € à l'origine)
 - > emprunt C.E. (500 000 € à l'origine)
 - Emprunts non soldés au 31/12/2024

- Répartition des chiffres d'affaires par établissement



■ REGLES & METHODES COMPTABLES (PCG Art.831-1/1) ■

♦
Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été élaborés, dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à, 121-5 et suivants du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, en présumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des "coûts historiques". Les reclassements, éventuellement, opérés n'engendrent aucune incidence sur la situation nette ou sur le résultat de l'exercice.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Elles prennent en considération les nouvelles règles comptables sur les actifs :

□ - la méthode simplifiée prospective a été retenue pour l'évaluation, la définition et la comptabilisation des actifs.

Les immobilisations sont retenues pour leur valeur d'acquisition en prenant en compte les frais annexes de mise en état de fonctionnement ou d'utilisation après déduction des éventuels rabais, remises, ristournes obtenus

Pour les immobilisations devant être amorties, l'amortissement est pratiqué selon la durée d'usage, étant précisé que pour les immobilisations décomposables, la décomposition de celles-ci ne présente aucun caractère probant.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et ANC 2018-07 (relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les montants sont indiqués en euros.
Seules sont exprimées les informations significatives.



Tableau des méthodes comptables appliquées		
Postes		Méthode d'évaluation ou de calcul
Coût d'entrée des immobilisations	☐ incorporelles et corporelles	frais d'acquisition ☐ Charges ☒ Immobilisations ☐ non applicable (sans objet)
	☐ financières	frais d'acquisition ☒ Charges ☐ Immobilisations ☐ non applicable (sans objet)
Amortissements des immobilisations corporelles		☒ Amortissement linéaire
		☐ Amortissement dégressif fiscal
		☐ Autres (à préciser : ☐ non applicable (sans objet)
		☐ non applicable (sans objet)
Evaluation des stocks		☒ Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)
		☐ Premier entré, premier sorti (PEPS-FIFO)
Contrats à long terme et travaux en cours		☐ Reconnaissance du C.A. à l'avancement
		☐ Reconnaissance du C.A. à l'achèvement
		☒ non applicable (sans objet)
Engagement de retraite et indemnités assimilées		☐ Provisions (passif)
		☐ Informations en
		☒ non applicable (sans objet)

◆

EVALUATION DES INVESTISSEMENTS (actuels ou futurs)

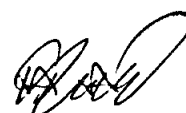
☐ Frais de recherche et de développement :

Les dépenses engagées sont inscrites en immobilisation s'il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant des possibilités sérieuses de rentabilité futures.

Les durées d'amortissement sont fonctions de la nature des frais engagés et de la durée de vie estimée des projets.

☐ Fonds commercial :

(Code du commerce Art. R 123-186)



▣ **Autres immobilisations incorporelles :**

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées sont évalués à leur coût d'acquisition, y compris les frais engagés pour leur acquisition.

▣ **Immobilisations corporelles :**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens , y compris les frais engagés pour leur acquisition.

▣ **Amortissements :**

Catégorie	MODE	Durée
Concessions, logiciels et brevets	Linéaire	1 à 5 ans
Construction	Linéaire	10 à 30 ans
Agencements & Aménagements des constructions	Linéaire	10 à 15 ans
Installations techniques, matériels & outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Installations & Agencements & Aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Immobilisations : rapprochement entre les valeurs comptables à l'ouverture et à la clôture & variation des entrées et des sorties ou mises au rebut de l'exercice

▣ Cf liasse fiscale tableau N° 2054



Amortissements : rapprochement par catégorie d'immobilisations entre les valeurs comptables cumulées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice et indication des augmentations et diminutions de l'exercice

▣ Cf liasse fiscale tableau N° 2055



Dépréciations : rapprochement par catégorie d'actifs entre les valeurs comptables cumulées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice et indication des augmentations et diminutions de l'exercice				
Dépréciations	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks et en cours				
Clients et comptes rattachés				
Autres actif				
Total général				



Observation : <i>Néant</i>				
----------------------------	--	--	--	--

OBSERVATIONS :**▣ Titres immobilisés :**

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature, la valeur d'entrée des titres cédés est estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés peuvent être dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actualisée à la clôture de l'exercice.

▣ Créances immobilisées :

Les prêts, dépôts et autres créances sont évalués à leur valeur nominale et peuvent être dépréciés par voie de provisions pour tenir compte de leur valeur actualisée à la clôture de l'exercice.

▣ Dépréciation des créances :

Les créances peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

▣ Produits et charges exceptionnels :

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise



■ OPERATIONS DE "CREDIT BAIL" ■



CIC LEASING

NATURE DU BIEN	VEHICULE	
TYPE DU BIEN	PORSCHÉ	
IMMATRICULATION	GV-187-BH	
CO²	34 gr.	
DATE DE DEBUT DE L'ENGAGEMENT	10/02/2024	
DUREE DE L'ENGAGEMENT	37 mois	
OPTION D'ACHAT FINAL	1.00 %	TTC
VALEUR DU BIEN		TTC143 900€
REDEVANCE MENSUELLE	3 535.69 €	
ASSURANCE MENSUELLE	44.23 €	
REDEVANCES AFFERENTES A L'EXERCICE	64 330.91 € (dont 1 ^{er} loyer 30 000 €)	
ENGAGEMENT AU 31 DECEMBRE 2024	91 927.94 €	
VALEUR DE RACHAT AU 31 DECEMBRE 2024	N.C.	

☐ amortissements qui auraient été pratiqués dans l'hypothèse ou le bien serait acquis par la société :	28 780.00 €(annuel) 25 620.00 € (exercice)
<i>dans la rubrique</i> : matériel de transport <i>taux - durée</i> : 5 ans » brut : 143 900.00 » amort. : 25 620.00 » net : 118 280.00	



Nota :

- réintégration fiscale annuelle : 24 720 €
- réintégration fiscale exercice : 22 011 €

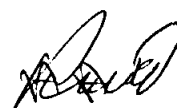


SARL A.Z. M.

EMPRUNT – CIC-(220 000 € à l'origine)



ORGANISME	C. I. C.
OBJET DU PRET	prêt professionnel
MONTANT DU PRET	220 000.00 €
TAUX	1.85 % (taux fixe)
DUREE	5 ans
DEBUT D'AMORTISSEMENT	05/07/2017
FIN D'AMORTISSEMENT	05/07/2024 (modifié)
MONTANT DES ECHEANCES	2 628.50 € (modifié)
INTERETS DE L'EXERCICE	109.63 €
CAPITAL AMORTI (au cours de l'exercice)	17 751.13 €
	0 € (au 31 décembre 2024)
■	



EMPRUNT – CIC-PGE- (100 000 € à l'origine)



ORGANISME	C.I.C
OBJET DU PRET	PGE (à l'origine)
MONTANT DU PRET	100 000.00 €
TAUX	0.70 %
DUREE	60 mois (dont période différée)
DEBUT D 'AMORTISSEMENT	15/07/2022
FIN D'AMORTISSEMENT	15/06/2026
MONTANT DES ECHEANCES	2 185.16€ (assurance 36.80 € + commission de garantie : 35.12) incluses
INTERETS DE L'EXERCICE	359.70 €
CAPITAL AMORTI (au cours de l'exercice)	24 999.18 €
CAPITAL RESTANT DU	37 828.52 € (au 31 décembre 2024)
■	

SARL A.Z. M.

EMPRUNT – C.E.-(15241 € à l'origine)



ORGANISME	CAISSE D'EPARGNE
OBJET DU PRET	CREDIT EXPRESS PRO
MONTANT DU PRET	15 241.00 €
TAUX	0.99 %
DUREE	36 mois
DEBUT D 'AMORTISSEMENT	05/01/2022
FIN D'AMORTISSEMENT	05/12/2024
MONTANT DES ECHEANCES	434.27 € (accessoires inclus : 4.42 €)
INTERETS DE L'EXERCICE	27.44 €
CAPITAL AMORTI (au cours de l'exercice)	5 130.76 €
CAPITAL RESTANT DU	0 (au 31 décembre 2024)
■	

SARL A.Z.M.

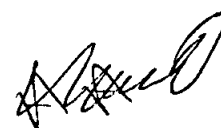
EMPRUNT – C.E. (500 000 € à l'origine)

ORGANISME	CAISSE D'EPARGNE
OBJET DU PRET	Achat fonds de commerce
MONTANT DU PRET	500 000.00 €
TAUX	1.29 %
DUREE	84 mois
DEBUT D 'AMORTISSEMENT	10/01/2019
FIN D'AMORTISSEMENT	10/10/2026 (modifié)
MONTANT DES ECHEANCES	6 483.72 € (modifié) (assurance 175 € incluse)
INTERETS DE L'EXERCICE	2 440.11 €
CAPITAL AMORTI (au cours de l'exercice)	73264.53 €
CAPITAL RESTANT DU	149 393.40 € (au 31 décembre 2024)
■	



EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU 31/12/2024

COMPTES		Montant à l'origine	RBT (de l'exercice)	SOLDE (à la fin de l'exercice)	1an	5ans	+ 5ans	INTERETS (de l'exercice)
16410100	CIC	100 000,00	24 999,18	37 828,52	25 174,74	12 653,78		359,70
16430020	CE	500 000,00	73 264,53	149 393,40	74 215,25	75 178,15		2 440,11
			98 263,71	187 221,92	99 389,99	87 831,93		2 799,81



REPARTITION DES CHIFFRE D'AFFAIRES ANNEE 2024 / RAPPEL DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2023 / EVOLUTION

1-MONTANTS HORS TAXES							
ANNEE 2024				RAPPEL : ANNEE 2023			
RECETTES 10%	RECETTES 20%	TOTAL A	RECETTES 10%	RECETTES 20%	TOTAL B	COMPARAISON(A-B	
MELODIE - "AMSTERDAM"	1 311 254,26	7 215,82	1 318 470,08	1 352 371,74	6 832,51	1 359 204,25	-40 734,17
LA CASITA - "WASHINGTON"	731 891,38	30 916,99	762 808,37	711 938,37	30 481,26	742 419,63	20 388,74
TOTAL 1	2 043 145,64	38 132,81	2 081 278,45	2 064 310,11	37 313,77	2 101 623,88	-20 345,43
Autres produits non répartis	209,60						
TOTAL CA DECLARE	2 081 488,05						
2-MONTANTS I.I.C							
MELODIE - "AMSTERDAM"	1 442 379,69	8 658,98	1 451 038,67	1 487 608,91	8 199,01	1 495 807,93	-44 769,26
LA CASITA - "WASHINGTON"	805 080,52	37 100,39	842 180,91	783 132,21	36 577,51	819 709,72	22 471,19
TOTAL 2	2 247 460,20	45 759,37	2 293 219,58	2 270 741,12	44 776,52	2 315 517,65	-22 298,07



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société A.Z.M		22 RUE D'AMSTERDAM	
SIRET	7 9 7 5 8 6 4 4 3 0 0 0 1 3	75009 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
	☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	270 107	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs	☐
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

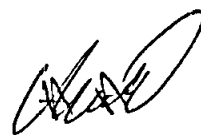
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
		Société ADF BUREAU 2 RUE LE CORBUSIER 95190 GOUSSAINVILLE Tél: 0134040580	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 27/04/2025 Lieu: PARIS	
		Qualité et nom du signataire: GERANT	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature ALPARSLAN AZIZ	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Cegid Quadra

Copie certifiée conforme à l'original par le gérant: Aziz ALPARSLAN



IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2025

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1	2	3	4	5	6	7	8
M ALPARSLAN AZIZ ASSOCIE 72 RUE DE L'AVENIR 93130 NOISY LE SEC	100	2024	82 268				
M ALPARSLAN DAVID ASSOCIE 12 RUE DE NOYON 93150 LE BLANC MESNIL	60						
M ALPARSLAN AZIZCAN ASSOCIE 52 AV. DES MARRONNIERS 93290 TREMBLAY EN FRANCE	40						

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	